

Rapport de synthèse de la séance du FMA sur la gouvernance des OSC

Ouagadougou : 26 et 27 juillet 2019

Rapporteur Laldaogo SORGHO

Introduction

L'Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique-Burkina Faso (ARAGA-BF), a tenu la 4^{ème} séance du Forum multi-acteurs dont le thème a porté sur la gouvernance de la société civile. Cette session s'est déroulée les 26 et 27 juillet 2019 à Ouagadougou à Paficic Hôtel, au Burkina Faso. Elle a enregistré la présence d'acteurs d'origines socio-professionnelles diverses : des représentants de l'administration publique, de la presse, de partis politiques et naturellement de la société civile burkinabè.

La première journée de l'atelier a été consacrée à la cérémonie d'ouverture, à la communication introductive et le partage d'expériences d'un administrateur et acteur de la vie publique sur l'évolution et l'action des OSC au Burkina Faso. C'est à la suite de tous ces exposés que les participants se sont constitués en trois commissions pour mener des réflexions sur les axes ci-après : gouvernance interne des OSC, rapports entre société civile et les autres acteurs (Etat, CT, partis politiques, citoyens non organisés) et légitimité et mission des OSC face aux enjeux et défis de gouvernance (élections, sécurité, incivisme, cohésion sociale, etc.)

De la cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur Siméon SAWADOGO, Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale. Elle a été marquée par trois interventions : le mot de bienvenue de Monsieur Boureima OUEDRAOGO, médiateur de ARGA-BF, l'allocution de Monsieur Assane MBAYE, coordonnateur de ARGA régional, le discours d'ouverture de Monsieur Siméon SAWADOGO, Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale.

Dans son mot de bienvenue, Monsieur Boureima OUEDRAOGO a remercié tous les participants pour leur présence avant de traduire toute sa reconnaissance au Ministre d'Etat pour avoir honoré l'atelier en président sa cérémonie d'ouverture. Revenant à l'objet de la rencontre, il a soutenu que la société civile joue un rôle dans la vie publique notamment dans ses aspects de gouvernance, de crédibilité et de légitimité. Pour

mener à bien cette mission combien essentielle pour la conduite des affaires publiques, les OSC se doivent de conduire leur auto-critique afin de préserver leur intégrité, leur impartialité et leur objectivité. D'où, selon le médiateur de ARGA-BF, le choix de ce thème « gouvernance de la société civile ».

Prenant à son tour la parole, le coordonnateur de ARGA régionale, a félicité ARGABF pour son dynamisme et remercié les autorités burkinabè ainsi que tout le peuple burkinabè pour son hospitalité. Il a relevé que la démarche de ARGA vise à analyser les trajectoires des OSC et aussi partager les expériences. Il a ajouté que cette démarche ne s'inscrit pas dans une posture moralisante, mais dans une posture de critique.

Le Ministre d'Etat, dans son discours d'ouverture officielle de l'atelier a rendu d'abord hommage à tous les acteurs de la société civile, qui de l'indépendance à nos jours ont contribué à travers des actions diverses à la construction de l'édifice commun : le Burkina Faso. Il a ensuite salué l'organisation de ce forum qui se veut justement une invite à l'analyse collective du rôle, de la place et de la contribution de la société civile à l'animation de la vie publique, à la construction et à l'ancrage de l'Etat de droit dans notre pays. Il a soutenu que ce forum constitue une excellente opportunité d'autocritique constructive qui devrait permettre d'identifier les bonnes pratiques à partager et les insuffisances à corriger.

Monsieur Siméon SAWADOGO est convaincu que si les acteurs politiques ont pour vocation de conquérir et de gérer le pouvoir d'Etat, les organisations de la société civile se positionnent comme des acteurs d'interface, auto-investis de mission de mobilisation sociale, de formation, de veille, de participation et de contrôle citoyen de l'action publique, de contestations contre les dérives et les violations des droits humains. Conscient donc de cette importance des OSC, le gouvernement a été institué le cadre de concertation entre l'Etat et les organisations de la société civile qui permet chaque année d'examiner les diverses contributions et actions de la société civile dans la mise en œuvre des politiques publiques aux niveaux national et local.

Il a, avant de déclarer ouverts les travaux de l'atelier, confié que son département attend beaucoup des conclusions de ce forum.

Du déroulement des travaux

De l'exposé introductif

L'exposé introductif a été présenté par Boureima OUEDRAOGO, médiateur de ARGA-BF, avec la modération du coordonnateur de ARGA régionale, Monsieur Assane MBAYE. Dans son exposé, le médiateur a d'abord fait un rappel sur le Forum multi-acteurs (FMA) et ses étapes, donné un aperçu global de la gouvernance des OSC au Burkina Faso, décrit le cadre juridique et inventorié les domaines d'intervention des OSC.

Parlant du FMA et de ses étapes, le présentateur a indiqué que le FMA vise à construire un espace permanent de dialogue et de propositions consensuelles de changements significatifs dans la gestion des affaires publiques au niveau national et local. L'organisation d'une séance de FMA passe selon lui par les étapes ci-après :

- l'élaboration d'une note de cadrage ;
- l'élaboration d'outils de collectes d'expériences;
- la collecte de paroles et d'expériences d'une diversité d'acteurs dans plusieurs régions du Burkina;
- l'organisation d'un atelier d'analyse transversale
- la synthèse des travaux de l'atelier comme exposé introductif
- la tenue de ce forum comme moment fort de partages, d'enrichissements des expériences et propositions.

En faisant un aperçu global de la gouvernance des OSC au Burkina Faso, il a souligné que celles-ci sont régies par la loi n°064-2015/CNT du 20 Octobre 2015 portant liberté d'association et bien d'autres textes en l'occurrence le Code de bonne conduite.

Pour ce qui concerne les domaines d'intervention des OSC, le communicateur a retenu trois types : les OSC de type associatif, de type coopératif, les OSC par niveau et par composante, le tout reparti en onze (11) composantes.

Faisant un diagnostic de la gouvernance des OSC, il a relevé que si de façon globale, la société civile essaie tant bien que mal d'occuper laplace

qui est la sienne, il existe tout de même des brebis galeuses en son sein qui entachent sa crédibilité et sa légitimité.

C'est pourquoi il a esquissé quelques pistes de solutions capables selon lui d'aider à améliorer la gouvernance des OSC.

Ainsi, dans la perspective d'améliorer la gouvernance interne des OSC, les propositions suivantes sont faites :

- Rompre avec la patrimonialisation des OSC par certains fondateurs ou responsables ;
- Renforcer les capacités des équipes dirigeantes des OSC pour une gestion efficiente et transparente ;
- Rendre compte de la gestion auprès des publics-cibles des OSC ;
- Rendre obligatoire l'accès des citoyens aux informations sur le fonctionnement des OSC : publication de rapports annuels d'activités ;
- Former et accompagner les organisations de la société civile au niveau local pour construire et animer des espaces publics de dialogue et de débats ;

Pour l'amélioration de l'environnement juridique et institutionnel, il propose :

- Fixer des seuils de budgets au-delà desquels les leaders doivent faire des déclarations de patrimoine ;
- Vulgariser le code de bonne conduite et veiller à son application en opérationnalisant la commission d'éthique ;
- Intégrer la question de la gouvernance interne (production et publication de rapports d'activités) comme conditions de participation aux cadres de concertations avec l'Etat et les partenaires
- Instaurer la conduite systématique d'enquêtes de moralité sur les responsables des OSC avant de délivrer les récépissés de reconnaissance ;
- Veiller au strict respect des dispositions de la loi portant liberté d'association et sanctionner réellement les contrevenants

Afin d'assainir les rapports entre les OSC et les autres acteurs, il a esquissé les propositions ci-après :

- Veiller au respect strict des rôles et responsabilités de chaque acteur de l'animation de la vie publique (Etat, collectivités, partis politiques, OSC) ;
- Clarifier les limites dans les rapports entre les politiques et les OSC ;
- Elaborer et mettre en œuvre des mécanismes de régulation en vue de prévenir la politisation des OSC ;
- Promouvoir et instaurer des cadres de débats démocratiques et l'interpellation citoyenne des OSC par les citoyens ;
- Clarifier la place des OSC dans les campagnes électorales.

En conclusion, le communicateur a invité les participants à se pencher sur ces esquisses de propositions afin d'en faire un examen sans complaisance.

La communication introductive a été suivie d'échanges fort intéressants, qui témoignent à souhait de la nécessité d'ouvrir des débats sur le thème de l'atelier.

Prise de parole de personnes ressources

Cette partie de l'atelier a connu le partage d'expériences de personnes ressources telles que Monsieur Ismaël A. DIALLO, Madame Ratine YABRE et Maître Ali TRAORE.

Dans son intervention, Monsieur Ismaël A. DIALLO, tout en félicitant Monsieur Boureima OUEDRAOGO pour la qualité de son exposé, a tenu aborder la problématique de définition du concept OSC, source de désaccord entre acteurs. Il a souligné que le Burkina Faso dispose de textes juridiques capables d'organiser la société civile, mais ces textes pèchent dans leur application. Il a terminé en invitant les OSC à s'approprier les résultats du dialogue politique.

Madame Martine YABRE a pour sa part, relevé les maux qui minent la société civile. Elle souhaite que le ministère en charge des libertés publiques joue son rôle de police aussi bien au sein des OSC qu'au sein des partis politiques. Elle souhaite :

- Une bonne structuration des OSC ;
- Le conseil national des OSC soit plus fédérateur ;
- La prise en compte du genre dans les organes dirigeants des OSC, etc.

Maître Ali TRAORE a présenté la plateforme des OSC, organisation informelle d'associations mise en place pour servir :

- D'Espace d'interpellation des décideurs politiques face à l'insécurité ;
- D'Outil de collaboration en matière de sécurité.

Du regard d'un administratif et acteur de la vie publique sur l'évolution et l'action des OSC au Burkina Faso

Cette communication a été assurée par Monsieur Kalifara SERE. Dans son exposé il a égrainé d'abord les éléments juridiques constitutifs de l'OSC au Burkina Faso. Ce cadre juridique est essentiellement caractérisé par l'autonomie des OSC par rapport à l'État, leur accès aux différents secteurs, et l'acceptation des règles de l'Etat.

Faisant la genèse des OSC au Burkina Faso, le communicateur a relevé que les OSC ont connu plusieurs phases allant de celle dite de la génération spontanée (1980- 1990) à la phase des interrogations sur leur existence (2010 à nos jours), en passant par le printemps des OSC avec deux variantes : le printemps des OSC avec un vaste champ de champignons sans monitoring (1990- 2008) et le printemps des OSC avec un vaste champ de champignons sous multi monitoring (période CSLP - 2006- 2010).

Pour une » bonne organisation des OSC, le communicateur a appelé à :

- Réviser les modèles et paradigmes ;
- Remembrer le dispositif juridico organisationnel ;
- Sortir des hypocrisies et moderniser le National Network ;
- Eviter de sur-qualifier les OSC : trop de servitudes et d'attentes, trop de morales indexatrices des OSC ;
- Mettre en place un plan de renforcement ENDOGÈNE des OSC.

Du déroulement des travaux en commissions

Les participants ont été organisés en trois groupes pour réfléchir sur des thèmes spécifiques. La plénière de restitution des résultats de leurs réflexions s'est déroulée le deuxième jour, le samedi 27 juillet 2019. Les résultats de leurs réflexions se présentent comme suit :

Atelier 1 sur la gouvernance interne des OSC

Cette commission avait pour président Monsieur Serge Noel OUEDRAOGO et Madame Marie Louise OUEDRAOGO comme rapporteur. Les membres du groupe sont : SANKARA Idrissa, SEGUELAS Pauline, KINDO Pierre Adrien et Idrissa OUEDRAOGO.

Proposition 1 : Rompre avec la patrimonialisation des OSC par certains fondateurs ou responsables

- Renouveler effectivement les instances des OSC conformément à leurs textes statutaires
- Travailler au renforcement des compétences des membres des OSC afin de permettre à de nombreux membres de pouvoir les représenter valablement lors de divers fora
- Promouvoir l'autonomisation des OSC à travers la mobilisation de fonds propres, notamment les cotisations des membres
- Mettre en place un Comité d'éthique (police des OSC) pour permettre le contrôle par les pairs et éviter les dérives.
- Développer une culture de reddition des comptes au niveau des OSC

Proposition 2 : Renforcer les capacités des équipes dirigeantes des OSC pour une gestion efficiente et transparente

- Former les dirigeants sur les questions de gouvernance (tenue de compte, capacité management des hommes et des ressources, production et classement des archives)
- Amener l'Etat à prendre en compte les besoins de formation des OSC dans ses planifications d'activités d'accompagnement : développer un programme annuel de renforcement des capacités des OSC.

- Amener les faitières d'OSC à prendre des initiatives pour mobiliser des ressources afin de satisfaire les besoins de formation

Proposition 3 : Rendre obligatoire l'accès des citoyens aux informations sur le fonctionnement des OSC

- Créer une plateforme de diffusion des informations sur le fonctionnement des OSC (documents statutaires, rapports d'activités, bilan moral et financier, etc.)
- Publier annuellement sur une plate-forme l'état des dons de ressources publiques faites à des OSC suite à des demandes de soutien.

Proposition 4 : Former et accompagner les organisations de la société civile au niveau local et national

- Aider efficacement les OSC pour qu'elles assument leur rôle de manière adéquate
- Créer un cadre institutionnel favorable à l'action des OSC

Proposition 5 : Mettre en place un fond de soutien de l'Etat aux OSC avec des critères transparents d'attribution.

Proposition 6 : Vulgariser le code de bonne conduite des associations

- Informer, sensibiliser avant de réprimer si besoin
- Responsabiliser les faitières d'OSC

Proposition 7 : Prendre en compte des besoins spécifiques des jeunes et des femmes membres d'OSC en matière de formation et de responsabilité

- Assurer les besoins de formations particulières de ces franges d'acteurs de la société civile
- Créer les conditions de prise en compte du genre au sein des instances dirigeantes des OSC
- Travailler à assurer la relève du leadership dans les OSC

Atelier 2 : Rapports entre Société civile et les autres acteurs (Etat, Collectivités, partis politiques, citoyens non organisés)

Cet atelier était présidé par Monsieur MANO Jean et avait comme rapporteur COMPAORE Pascaline. Les membres du ce groupe sont Sawadogo Yassya, Ouédraogo brahima, Ouédraogo Yacouba, Tapsoba Emmanuel. Ce groupe a été le dernier à présenter son travail et le temps n'a pas permis aux rapporteurs de reformuler leurs propositions. Mais les organisateurs avaient esquissé les propositions ci-après que le groupe devait améliorer :

Proposition 1 : Fixer des seuils de budgets au-delà desquels les leaders doivent faire des déclarations de patrimoine ;

Proposition 2 : Vulgariser le code de bonne conduite et veiller à son application en opérationnalisant la commission d'éthique ;

Proposition 3 : Intégrer la question de la gouvernance interne (production et publication de rapports d'activités) comme conditions de participation aux cadres de concertations avec l'Etat et les partenaires

Proposition 4 : Instaurer la conduite systématique d'enquêtes de moralité sur les responsables des OSC avant de délivrer les récépissés de reconnaissance ;

Proposition 5 : Veiller au strict respect des dispositions de la loi portant liberté d'association et sanctionner réellement les contre venants

Atelier 3 : Légitimité et mission des OSC face aux enjeux et défis de gouvernance (élections, sécurités, incivisme, cohésion sociale etc.)

Ce groupe était présidé par Madame SEDGO Roukiatou et avait comme rapporteur Monsieur OUEDRAOGO Larba. Les membres du groupe

sont : ROUAMBA Alassane, DOMBA Isaac Malassi, BADINI Yvette, MARE Dobi Parfait, KABORE S Augustin, BAYALA Lianhoué Imhotep et SIMPORE Rabiadou.

Proposition 1 : Instaurer la conduite systématique d'enquêtes de moralité sur les responsables des OSC et les auditionner avant tout acte de délivrance des récépissés de reconnaissance

- Instaurer la conduite systématique d'enquêtes de moralité sur les responsables des OSC et les auditionner avant tout acte de délivrance des récépissés de reconnaissance (responsables : MATDC, CN-OSC)

Proposition 2 : Le conseil national des OSC doit mettre dans son plan d'action annuel, des activités de sensibilisations des nouvelles OSC sur le fonctionnement.

- Plaidoyer auprès du CNOSC pour la mise en œuvre de cette proposition (responsable : CN-OSC).

Proposition 3 : Etendre le dépôt de rapports technique et financier annuel pour les autres OSC qui n'ont pas de conventions signées avec l'état sans lequel l'OSC est suspendu ou dissout avec un délai d'un an pour le dépôt des dits rapports comme conditions également pour participation aux cadres de concertations avec l'Etat et les partenaires

- Plaidoyer auprès du ministère de l'économie et de finances pour la mise en œuvre de cette proposition (responsables : MATDC et MINEFID)

Proposition 4 : Mettre en place une plateforme servant à chaque OSC de renseigner ses réalisations de façon périodique

- Le MATDC doit créer une plateforme et chaque fois qu'un récépissé est délivré systématique l'OSC est enregistré en ligne dans la plateforme avec ses objectifs qui lui permettra de renseigner ses réalisations (responsables : MATDC et MINEFID).

Proposition 5 : Accélérer la mise en place du registre national des organismes à but non lucratif prévu par la loi 16

- Plaidoyer auprès du MATDSI pour la mise en œuvre de cette proposition (responsables : MATDC et CENTIF)

Proposition 6 : Vulgariser le code de bonne conduite des OSC

- Ajouter au récépissé un abrégé du code de bonne conduite des OSC sous forme de dépliant (MATDC et CN-OSC)

Proposition 7 : Procéder à une relecture de la loi 064 en intégrant le code de bonne conduite des OSC

- Plaidoyer auprès du gouvernement et à l'assemblée nationale pour la mise en œuvre de cette proposition (responsables : CN-OSC).

Proposition 8 : Réorganiser le CN-OSC de sorte à garantir sa légitimité au sein des OSC pour lui permettre de jouer pleinement son rôle fédérateur